

TLG
Leasing
Factoring
Location Longue Durée

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013**

AOUT 2013



ECC MAZARS

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du ac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013	6

I – AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

TLG Leasing-Factoring-LLD

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TLG couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2013. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Les comptes au 30 juin 2013 de la Tunisie LLD, Tunisie Valeurs, STIF, SPCS et Tuninvest International Sicar, dont la contribution au résultat consolidé du semestre s'élève à **1 105 KDT**, n'ont pas fait l'objet d'audit ou de revue limitée.

Sur la base de nos travaux et sous réserve de l'incidence éventuelle du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers intermédiaires consolidés annexés au présent avis, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB

II - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
Bilan consolidé	6
État de résultat consolidé	7
État de flux de trésorerie consolidé	8
Notes aux états financiers consolidés	9

BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2013

(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin		31-déc	Notes	30-juin		31-déc
		2013	2012	2012		2013	2012	2012
ACTIFS								
Liquidités et équivalent de liquidités	5	9 961 968	12 873 177	17 999 895				
Créance sur la clientèle								
Créances de leasing : encours financier		710 890 274	666 159 389	675 327 367				
Moins : provisions		(18 249 064)	(17 246 189)	(17 519 124)				
	6	692 641 210	648 913 200	657 808 243				
Créances de leasing : Impayés		26 119 381	24 369 976	23 095 516				
Moins : provisions		(14 221 221)	(13 864 889)	(13 539 338)				
	7	11 898 160	10 505 087	9 556 178				
Intérêts constatées d'avance		(4 995 568)	(4 721 907)	(4 826 102)				
Total des créances sur la clientèle		699 543 801	654 696 380	662 538 318				
Acheteurs factorés		132 082 218	118 455 940	115 214 380				
Moins : provisions		(3 412 970)	(2 841 155)	(3 231 722)				
	8	128 669 248	115 614 785	111 982 658				
Portefeuille titres de placement		2 555 025	4 043 655	2 829 011				
Portefeuille d'investissement								
Titres mis en équivalence		8 276 022	7 876 970	8 550 033				
Autres immobilisations financières		28 155 548	15 077 578	24 777 719				
Moins : provisions		(1 094 802)	(112 386)	(894 803)				
Total portefeuille d'investissement	9	35 336 768	22 842 162	32 432 949				
Valeurs immobilisées								
Immobilisations incorporelles		12 817 777	10 963 741	12 243 335				
Moins : amortissements		(6 569 848)	(4 773 448)	(5 568 294)				
	10	6 247 929	6 190 292	6 675 042				
Immobilisations corporelles		41 093 269	34 438 576	37 722 327				
Moins : amortissements		(13 384 556)	(11 768 294)	(12 935 873)				
	11	27 708 712	22 670 282	24 786 454				
Total des valeurs immobilisées		33 956 641	28 860 574	31 461 495				
Actifs d'impôts différés	12	1 110 367	1 090 777	1 187 993				
Autres actifs	13	18 469 563	18 726 654	12 731 866				
TOTAL DES ACTIFS		929 603 383	858 748 164	873 164 186				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS								
PASSIFS								
Emprunts et ressources spéciales								
Concours bancaires		45 548 768	37 112 948	21 397 160				
Emprunts et dettes rattachées	14	533 904 674	524 752 268	550 672 739				
Total Emprunts et ressources spéciales		579 453 442	561 865 216	572 069 899				
Autres Passifs								
Fournisseurs et comptes rattachés		26 730 335	28 054 076	18 966 606				
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	44 997 247	34 927 084	36 534 200				
Provisions pour passifs et charges	15	4 538 873	2 044 616	2 135 673				
Passifs impôts différés	12	1 283 563	1 186 130	1 311 755				
Dettes envers la clientèle	16	26 496 821	20 914 151	23 519 279				
Autres passifs	17	25 862 628	24 597 811	23 823 348				
Total des autres passifs		129 909 467	111 723 868	106 290 861				
CAPITAUX PROPRES								
Capital social		41 500 000	35 000 000	35 000 000				
Réserves consolidées		92 524 862	71 569 221	71 347 515				
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		134 024 862	106 569 221	106 347 515				
Résultat consolidé		7 044 372	5 918 418	11 860 909				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	141 069 234	112 487 639	118 208 424				
INTERETS MINORITAIRES	19	79 171 241	72 671 441	76 595 003				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		220 240 475	185 159 080	194 803 427				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		929 603 383	858 748 164	873 164 186				

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 30 JUIN 2013
(exprimé en dinars)

	Notes	30-juin 2013	2012	31-déc 2012
Revenu de crédit bail	20	37 756 584	34 981 521	71 773 688
Revenu du factoring	21	5 882 794	4 676 993	10 070 453
Revenu des opérations de location longue durée		3 655 684	3 159 523	6 896 810
Autres produits d'exploitation		575 318	425 883	991 107
Total des Produits d'exploitations		47 870 380	43 243 920	89 732 058
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(16 221 830)	(14 257 049)	(30 044 094)
PRODUITS DES PLACEMENTS		1 053 483	243 943	369 667
PRODUIT NET		32 702 033	29 230 814	60 057 631
Charges de personnel		(6 473 215)	(5 921 436)	(11 592 469)
Autres charges d'exploitation		(6 438 471)	(5 038 035)	(10 889 819)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(1 255 079)	(1 967 902)	(4 220 936)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 222 849)	(2 279 152)	(5 041 739)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(2 568 802)	(173 680)	(1 150 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 743 617	13 850 610	27 161 778
Autres gains ordinaires		170 939	405 614	204 997
Autres pertes ordinaires		(57 104)	(3 657)	(1 510)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		12 857 452	14 252 567	27 365 265
Impôts différés		(88 582)	87 769	64 034
Impôts exigibles		(3 894 905)	(4 548 156)	(7 914 100)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		8 873 965	9 792 181	19 515 199
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	2 047 118	593 112	1 263 526
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 921 083	10 385 292	20 778 724
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(3 876 711)	(4 466 874)	(8 917 815)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		7 044 372	5 918 418	11 860 909
Résultat par action		0,889	0,811	1,625

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	261 274 669	244 131 352	496 555 918
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(233 681 255)	(239 909 018)	(455 081 388)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	152 171 202	147 463 363	315 406 721
Financements des adhérents	(154 377 797)	(155 112 702)	(311 739 712)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(8 019 251)	(8 189 020)	(14 234 077)
Intérêts payés	(17 816 662)	(12 962 903)	(25 026 159)
Impôts et taxes payés	(19 943 801)	(15 458 585)	(28 745 578)
Autres flux de trésorerie	3 913 064	301 783	4 080 939
	<u>(16 479 831)</u>	<u>(39 550 884)</u>	<u>(18 783 336)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 877 897)	(2 372 411)	(9 265 854)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 592 896	863 064	1 912 634
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 653 558)	(3 063 970)	(17 077 282)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 822 198	503 595	1 344 229
	<u>(9 116 361)</u>	<u>(4 069 722)</u>	<u>(23 086 273)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	22 000 000	-	-
Dividendes et autres distributions	(7 256 053)	(6 206 074)	(10 120 459)
Encaissements provenant des emprunts	142 830 028	115 100 712	255 860 776
Remboursement d'emprunts	(145 903 548)	(93 772 133)	(206 440 732)
Flux liés au financement à court terme	(18 444 195)	25 730 832	20 466 510
	<u>(6 773 768)</u>	<u>40 853 338</u>	<u>59 766 095</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
	<u>180 433</u>	<u>16 544</u>	<u>10 448</u>
Variation de trésorerie			
	<u>(32 189 527)</u>	<u>(2 935 571)</u>	<u>17 906 934</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 200)	(21 304 199)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(35 586 792)	(24 239 771)	(3 397 265)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2013

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 30 juin 2013 à la somme de 41.500.000 dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 30 juin 2013, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 30 juin 2013 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 30 juin 2013 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 30 Juin 2013

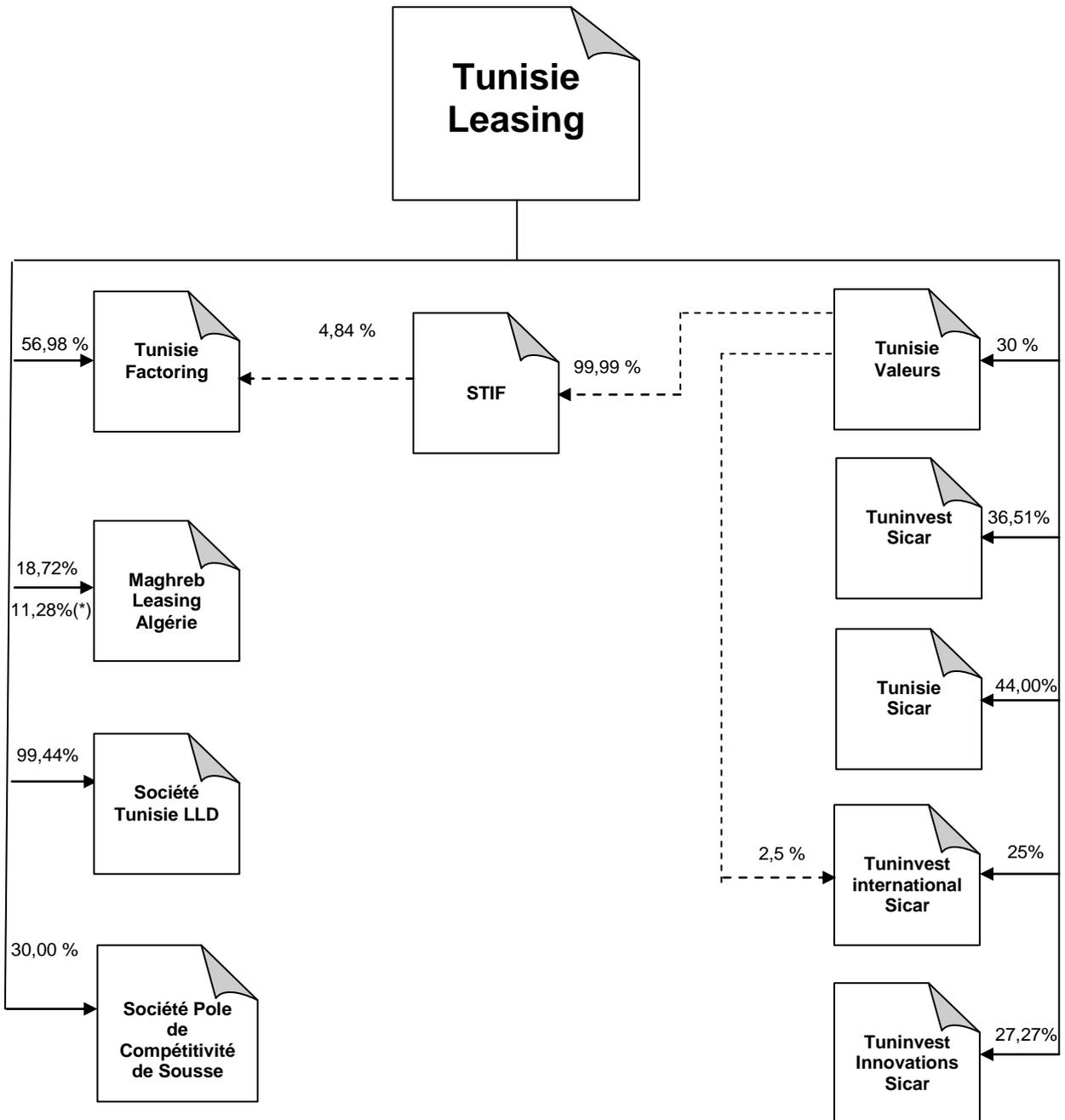
	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												48 409	4,84%							
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 30 Juin 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*) 11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%					30,00%							
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring											1,45%									
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																				
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres																				
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%	

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 30 JUIN 2013**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date retenue pour l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires correspond à celle des états financiers individuels intermédiaires, soit le 30 juin.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par

l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées

avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	M.L.Algérie	S.P.C.S	TOTAL
Banques	1 108 831	-	8 081 126	759 236	9 949 193
Caisses	11 464	1 026	-	285	12 775
TOTAL	1 120 295	1 026	8 081 126	759 521	9 961 968

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
- Créances de leasing (encours financiers)	699 580 645	654 132 407	666 760 108
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	671 401	364 684	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	10 638 228	11 662 298	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>710 890 274</u>	<u>666 159 389</u>	<u>675 327 367</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(14 680 149)	(15 234 144)	(14 568 160)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 548 412)	(2 000 000)	(2 930 461)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(20 503)	(12 045)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 249 064)</u>	<u>(17 246 189)</u>	<u>(17 519 124)</u>
<u>Soldes au 30 juin 2013</u>	<u>692 641 210</u>	<u>648 913 200</u>	<u>657 808 243</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
<u>Clients ordinaires</u>			
- Impayés	14 939 068	12 926 146	12 601 117
- Intérêts de retard à facturer	56 931	80 000	80 000
<u>Montant brut</u>	<u>14 995 999</u>	<u>13 006 146</u>	<u>12 681 117</u>
A déduire :			
- Provisions	(1 781 149)	(1 593 665)	(1 635 738)
- Produits réservés	(1 334 316)	(927 180)	(1 181 161)
<u>Montant net</u>	<u>11 880 534</u>	<u>10 485 301</u>	<u>9 864 218</u>
<u>Clients litigieux</u>			
- Impayés	10 974 823	11 215 272	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>11 123 381</u>	<u>11 363 830</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :			
- Provisions	(9 012 480)	(9 387 582)	(8 773 518)
- Produits réservés	(1 941 527)	(1 784 316)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>20 816</u>	<u>43 374</u>	<u>(294 721)</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(3 190)	(23 588)	(13 319)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 898 160</u>	<u>10 505 087</u>	<u>9 556 178</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2013, comme suit :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	121 719 432	104 391 708	106 261 384
Comptes des acheteurs export	3 426 129	5 477 484	3 697 505
Comptes des acheteurs import	6 936 657	8 586 748	5 255 491
<u>Sous total</u>	132 082 218	118 455 939	115 214 380
A déduire			
Provisions	(3 412 970)	(2 841 155)	(3 231 722)
<u>Montant net</u>	128 669 248	115 614 784	111 982 658
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	477 590	752 650	485 863
Fonds de garantie	13 204 378	12 595 675	11 287 812
Compte import	6 936 657	8 586 748	5 255 491
Disponible	24 378 622	12 992 010	19 505 033
<u>Sous total</u>	44 997 247	34 927 084	36 534 200
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	87 084 971	83 528 856	78 680 180

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
Titres mis en équivalence	8 276 022	7 876 970	8 550 033
Titres immobilisés	33 284 411	13 113 360	27 845 411
Prêts au personnel	1 667 113	1 650 565	1 624 406
Dépôts et cautionnements versés	231 467	27 157	281 647
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	325 557	286 496	26 257
<u>Total brut</u>	43 784 570	22 954 548	38 327 754
A déduire			
Versements restant à effectuer sur titres	(7 353 000)	-	(5 000 000)
<u>Montant libéré</u>	36 431 570	22 954 548	33 327 754
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 075 326)	(92 910)	(875 327)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	35 336 768	22 842 162	32 432 949

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition (a)	Ecart d'acquisition (b)	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(37 681)	354 697	32 597	870 697	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(56 209)	19 623	183 404	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 473 354	549 033	5 060 838	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	376 838	2 775	508 363	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	73 270	1 443 090	1 652 720	27,27%
	<u>4 044 635</u>	<u>(37 681)</u>	<u>2 221 950</u>	<u>2 047 118</u>	<u>8 276 022</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	8 400	100	840 000			2009	(*)
- Amen Santé	19 234	10	192 340			2009/2010	
- M.B.G	15 000	100	1 500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	9 990	19	184 815			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	3 334	100	333 400			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100	1 000 000			2009	(*)
- Société Comete Immobiliere	3 000	100	300 000			2010	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	20 000	10	200 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	420	100	42 000			2010	
- Clinique El Amen Beja	2 818	100	281 800			2010-2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011	(*)
- Serts	40 000	10	400 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		881 917	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	6 470	100	3 000 000	2 353 000		2013	
			<u>33 284 411</u>	<u>7 353 000</u>	<u>1 075 326</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
 (Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	10 594 399	553 582	-	-	11 147 981	5 502 683	998 905	-	6 501 588	4 646 393
Logiciels (en cours)		1 406 141	20 860	-	-	1 427 001	-	-	-	-	1 427 001
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	65 611	2 649	-	68 260	174 535
TOTAUX		12 243 335	574 442	-	-	12 817 777	5 568 294	1 001 554	-	6 569 848	6 247 929

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 193 718	8 328	116 525	-	6 318 571	1 264 555	251 410	-	1 515 965	4 802 606
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	20 345 959	4 018 695	-	1 386 020	22 978 634	5 907 499	1 093 046	1 088 408	5 912 137	17 066 496
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 948 721	70 351	-	-	2 019 072	895 019	43 704	-	938 723	1 080 349
Matériel informatique	15% et 33%	2 666 464	78 356	-	-	2 744 820	2 297 023	69 991	-	2 367 014	377 806
Installations générales	10% et 15%	4 493 837	378 455	-	-	4 872 292	2 541 107	78 940	-	2 620 047	2 252 245
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		899 900	210 002	(123 750)	-	986 152	-	-	-	-	986 152
TOTAUX		37 722 327	4 764 187	(7 225)	1 386 020	41 093 269	12 935 873	1 537 091	1 088 408	13 384 556	27 708 712

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	30-juin		31décembre
	2013	2012	2012
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 215 234)	(1 080 438)	(1 215 234)
- Passif d'impôt différé, MLA	(68 329)	(105 692)	(96 521)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 283 563)</u>	<u>(1 186 130)</u>	<u>(1 311 755)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	293 468	326 937	270 364
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	482 764	493 105	622 508
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	334 135	270 735	295 121
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 110 367</u>	<u>1 090 777</u>	<u>1 187 993</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(173 196)</u>	<u>(95 353)</u>	<u>(123 762)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
-Stocks	853 448	778 539	830 725
- Clients autres sociétés du groupe	355 107	352 902	458 693
- Fournisseurs, avances	2 055 915	3 467 031	869 973
- Avances et acomptes au personnel	150 499	168 839	156 904
- Crédit d'impôt	8 524 288	7 238 859	5 689 675
- Autres comptes débiteurs	2 029 152	1 234 607	1 172 873
- Produits à recevoir des tiers	942 758	1 020 691	892 292
- Produits à recevoir sur contrats de portages	259 761	603 349	224 717
- Charges constatées d'avance	1 464 833	2 655 269	1 028 563
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 358 086	1 741 704	1 941 621
<u>Total brut</u>	<u>18 993 848</u>	<u>19 261 790</u>	<u>13 266 036</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(2 281)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(48 051)	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(171 322)	(161 479)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(302 631)	(331 740)	(314 054)
<u>Total net</u>	<u>18 469 563</u>	<u>18 726 654</u>	<u>12 731 866</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>	<u>30-juin</u> 2012	<u>31-Déc</u> 2012
Emprunts			
- Banques locales	161 773 444	119 447 915	130 444 480
- Banques étrangères	95 871 749	79 956 194	107 271 936
- Emprunts obligataires	193 482 000	218 000 000	212 000 000
- Crédit à court terme UTB	189 821	175 211	180 083
- Crédit à court terme BTE	2 645 934	3 959 481	2 638 932
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	2 000 000	1 000 000	3 000 000
- Billets de trésorerie	54 350 000	76 750 000	70 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	4 050 320	6 039 033	4 050 320
<u>Total emprunts</u>	<u>525 363 267</u>	<u>516 327 834</u>	<u>540 585 751</u>
Dettes rattachées			
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 634 832	2 359 765	2 043 511
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	828 692	554 122	1 058 559
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 044 477	4 633 660	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	116 450	21 802	65 886
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	916 956	855 084	794 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 541 407</u>	<u>8 424 433</u>	<u>10 086 989</u>
<u>Total</u>	<u>533 904 674</u>	<u>524 752 268</u>	<u>550 672 739</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	130 444 480	117 876 710	86 547 746	161 773 444	52 656 117	109 117 327
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	43 152	22 182	-	22 182
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	2 331 641	11 584 603	-	11 584 603
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	5 052 501	6 492 726	-	6 492 726
* AL BARAKA BANK	19 000 000	40 000 000	38 000 000	21 000 000	-	21 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* CITIBANK	14 000 000	18 000 000	18 000 000	14 000 000	-	14 000 000
* ATTIJARI BANK 2009	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2010	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	1 666 667	4 166 667	833 334	3 333 333
* ATTIJARI BANK 2013	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* BIAT 2013	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 5 MD	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* AMEN BANK 2013	-	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000
* BIAT 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	2 500 000	2 500 000
* A.B.C TUNISIE 4 MD 2013	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* BTK 2013	-	5 000 000	-	5 000 000	4 134 322	865 678
* BNP (MLA)	13 116 444	-	1 971 675	11 144 769	6 368 442	4 776 327
* CITIBANK (MLA)	2 001 515	3 339 210	2 001 515	3 339 210	-	3 339 210
* AL BARAKA BANK (MLA)	14 123 348	5 117 500	1 527 400	17 713 448	11 159 691	6 553 757
* AMEN BANK (factoring)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	423 233	-	79 833	343 400	261 273	82 127
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	945 417	-	114 284	831 133	713 541	117 592
* AMEN BANK 2013-I (LLD)	-	2 000 000	73 631	1 926 369	1 703 020	223 349
* A.T.B 2012-I (LLD)	474 384	-	78 131	396 253	315 573	80 680
* A.T.B 2012-II (LLD)	500 000	-	64 274	435 726	356 329	79 397
* A.T.B 2013-I (LLD)	-	420 000	43 042	376 958	310 592	66 366
BANQUES ETRANGERES	107 271 936	4 953 318	16 353 505	95 871 748	63 009 585	32 862 164
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	546 688	1 421 513	291 835	1 129 678
* B.E.I	7 573 763	-	1 853 141	5 720 622	1 934 126	3 786 496
* B.E.I	6 778 312	-	1 326 973	5 451 339	2 754 665	2 696 674
* B.E.I	1 475 531	-	289 682	1 185 849	598 398	587 451
* B.E.I	5 917 315	-	959 660	4 957 655	3 006 711	1 950 944
* B.E.I	1 767 393	-	286 299	1 481 094	898 688	582 406
* B.E.I	1 673 667	-	145 820	1 527 846	1 232 492	295 354
* B.E.I	1 879 352	-	138 052	1 741 300	1 462 021	279 279
* B.E.I	1 879 888	-	138 046	1 741 842	1 462 554	279 288
* B.E.I	24 437 941	-	1 667 912	22 770 029	19 399 273	3 370 756
* PROPARCO	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	2 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	-	-	-	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	7 989 445	-
* BAD	-	4 953 318	-	4 953 318	4 953 318	-
* BEI (MLA)	1 907 197	-	1 907 197	-	-	-
* HSBC	9 109 204	-	1 184 571	7 924 633	3 997 116	3 927 517
* FRANSABANK	8 430 611	-	1 336 364	7 094 247	3 691 498	3 402 749
* ABC	16 329 718	-	2 573 100	13 756 618	7 183 046	6 573 572
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	237 716 416	122 830 028	102 901 251	257 645 192	115 665 702	141 979 491

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	-	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	212 000 000	20 000 000	38 518 000	193 482 000	135 034 000	58 448 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	2013	2012	2012
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 143 123	1 107 778	1 103 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 144 050	936 838	1 032 550
- Provisions pour risques divers, MLA	2 251 700	-	-
<u>Total général</u>	<u>4 538 873</u>	<u>2 044 616</u>	<u>2 135 673</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
	2013	2012	2012
- Avances et acomptes reçus des clients	20 243 447	14 253 643	17 140 351
- Dépôts et cautionnements reçus	6 253 374	6 660 508	6 378 928
<u>Total général</u>	<u>26 496 821</u>	<u>20 914 151</u>	<u>23 519 279</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	2013	2012	2012
- Personnel, remunerations dues	2 427	419 113	582 993
- Personnel, provisions pour congés payés	1 186 774	1 328 713	1 317 724
- Personnel, autres charges à payer	451 165	1 241 359	1 204 551
- Fonds social	276 620	263 813	265 076
- Etat, retenues sur salaires	199 464	249 077	280 471
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	576 251	458 668	442 031
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	17 735	5 133	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	3 622 798	4 269 673	5 433 647
- Etat, TVA à payer	100 124	1 923 965	2 528 764
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 407	101 320	60 060
- Actionnaires, dividendes à payer	7 105 750	8 767 460	3 791 017
- Associés, opérations sur le capital	750 000	-	750 000
- C.N.S.S	1 547 901	696 525	743 545
- Autres comptes créditeurs	4 901 297	2 917 612	2 424 954
- Diverses charges à payer	3 437 500	1 805 078	3 816 661
- Produits constatés d'avance	1 670 415	150 302	144 923
<u>Total</u>	<u>25 862 628</u>	<u>24 597 811</u>	<u>23 823 348</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin		31-déc
		2013	2012	2012
- Capital social	(A)	41 500 000	35 000 000	35 000 000
- Réserve légale		4 150 000	3 500 000	3 500 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	22 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		9 492 000	6 992 000	6 992 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A)	3 500 000	-	-
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		2 855 416	2 187 742	1 966 036
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 221 950	3 718 564	2 218 564
- Dividendes reçus des filiales		3 037 008	4 989 709	6 489 709
- Résultats reportés		22 879 363	22 792 081	22 792 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		134 024 862	106 569 221	106 347 515
- Résultat net des sociétés intégrées		8 873 965	9 792 180	19 515 198
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	2 047 118	593 112	1 263 526
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 876 711)	(4 466 874)	(8 917 815)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		7 044 372	5 918 418	11 860 909
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	141 069 234	112 487 639	118 208 424
Nombre d'actions (2)	(D)	7 927 778	7 300 000	7 300 000
Résultat par action	(1) / (2)	0,889	0,811	1,625

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2013, le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars, divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

30-juin-2013

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	-	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236
Effets ajustements résultats filiales										(665)		(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012			2 900 000						(4 044 651)	4 497 277	(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales								(1 096 481)	2 765 287	4 430 176	(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 835 069	(3 835 069)		-
Ecart de conversion							276 055					276 055
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(5 950 000)		(5 950 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											11 860 909	11 860 909
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							889 380					889 380
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 30 Juin 2013											7 044 372	7 044 372
Solde au 30 juin 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	2 855 416	2 221 950	3 037 008	22 879 363	7 044 372	141 069 234

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31-déc
	2013	2012	2012
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring			
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	3 314 373	2 903 485	2 903 485
- Dans le résultat	(A) 404 659	347 189	672 790
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	7 220 071	5 697 156	5 169 777
- Dans les réserves	13 213 060	8 063 503	8 063 503
- Dans le résultat	(A) 3 468 938	4 116 406	8 238 422
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital	1 400	1 400	1 400
- Dans les réserves	8 886	2 283	2 283
- Dans le résultat	(A) 3 114	3 279	6 603
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS			
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-	-
- Dans le résultat	-	-	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>79 171 241</u>	<u>72 671 441</u>	<u>76 595 003</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>3 876 711</u>	<u>4 466 874</u>	<u>8 917 815</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	30-juin		31-Déc
	2013	2012	2012
- intérêts conventionnels	37 069 738	33 834 883	69 784 985
- Intérêts intercalaires	446 862	351 638	971 657
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>37 516 600</u>	<u>34 186 521</u>	<u>70 756 641</u>
- Intérêts de retard	(B) 537 490	643 591	1 273 073
<u>Total des autres produits</u>	<u>537 490</u>	<u>643 591</u>	<u>1 273 073</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(335 137)	(259 972)	(609 430)
. Intérêts de retard	(451 821)	(240 232)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	258 826	540 358	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	230 626	111 255	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(297 506)</u>	<u>151 409</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>37 756 584</u>	<u>34 981 521</u>	<u>71 773 688</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 30 juin 2013, se présente ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
- Commissions de factoring	2 420 175	2 077 199	4 361 054
- Intérêts de financement	3 462 620	2 599 795	5 709 399
<u>Total</u>	<u>5 882 794</u>	<u>4 676 993</u>	<u>10 070 453</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 930 332	5 810 984	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 180 267	2 641 100	5 681 768
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 806 136	2 834 136	6 341 673
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	200 196	217 778	456 932
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>13 116 931</u>	<u>11 503 998</u>	<u>24 336 136</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 322 371	386 278	840 296
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	1 665 641	1 448 013	3 500 867
- Autres	116 887	918 760	1 366 795
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 104 899</u>	<u>2 753 051</u>	<u>5 707 958</u>
<u>Total général</u>	<u>16 221 830</u>	<u>14 257 049</u>	<u>30 044 094</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	5 086 962	3 698 483	8 392 972
- Dotations aux provisions collectives (*)	112 096	-	1 196 774
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(3 500 186)	(2 554 451)	(5 854 933)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	507 467	131 557	467 035
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(376 376)	-	(201 375)
- Créances abandonnées entreprises en difficultés (Tunisie Leasing)	7 146	-	2 311 154
- Reprises sur créances abandonnées des entreprises en difficultés	(7 146)	-	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-	(160 995)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	770 555	1 178 740	783 474
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(1 345 439)	(486 427)	(563 010)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>1 255 079</u>	<u>1 967 902</u>	<u>4 220 936</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>30-juin</u>		<u>31-Déc</u>
	2013	2012	2012
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	200 000	-	899 949
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	-	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 375 700	173 680	264 737
	<u>2 568 802</u>	<u>173 680</u>	<u>1 150 890</u>

NOTE 25 : ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 Août 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.